

ACCREDITATION
PROFESSIONNELLE
MSRM®



MANAGER SPÉCIALISTE
EN RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS



En partenariat avec
l'École des sciences de la gestion
de l'Université du Québec à Montréal



SETYM
International

ESG+

Pourquoi obtenir une accréditation professionnelle ?

SETYM International, avec son partenaire l'**École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)**, est activement engagée dans la professionnalisation de la fonction d'acheteur public avec son programme d'accréditations professionnelles en passation des marchés.

La passation des marchés exige un ensemble de compétences tout à fait spécifiques qui en font un vrai métier. Suite aux accréditations de Manager spécialiste en passation des marchés (MSPM®) et de Manager spécialiste en audit et contrôle des marchés publics (MSAC®), le titre de Manager spécialiste en régulation des marchés publics (MSRM®) offre un niveau de spécialisation supplémentaire dans le parcours des acteurs de la commande publique.

L'accréditation MSRM® est destinée à tous ceux et celles qui veulent acquérir une reconnaissance non contestable de leurs compétences auprès des Autorités de Régulation des Marchés Publics (ARMP) qui ont pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics. À ce titre, elles doivent disposer de compétences de haut niveau dans le domaine de la commande publique. Les ARMP jouent un rôle capital en raison de leurs attributions : réformes et modernisation des codes des marchés publics, application de la réglementation, initier des investigations, recevoir des réclamations, etc.

Un atout professionnel prestigieux

Elle atteste aussi de l'engagement du gestionnaire accrédité MSRM® à se perfectionner de façon continue en passation des marchés. Il s'agit d'un sceau de qualité professionnelle renouvelable tous les cinq ans.

Les détenteurs ont le droit d'utiliser le logo et d'accoler l'acronyme à leurs titres dans le cadre de leur exercice professionnel (signature, carte d'affaires, etc.).



Komlan Sedzro, Doyen de l'ESG UQAM, Aude Clotteau, Directrice ESG+ et développement des affaires de l'ESG UQAM et Larbi Bennouna, Président directeur général de SETYM International

Promouvoir nos managers accrédités

Afin d'accompagner nos managers accrédités dans leur cheminement professionnel ainsi que de promouvoir davantage leur profil, SETYM International a mis en place un répertoire web des managers accrédités.

En effet, les institutions et les bailleurs de fonds qui sont à la recherche de compétences qualifiées ont accès à ce répertoire public à partir de notre site web. Un outil de recherche avec des filtres par compétences, pays et langue leur permet de contacter des collaborateurs potentiels.

L'équipe marketing et nos représentants profitent de chaque occasion pour faire connaître ce répertoire aux recruteurs.

Consultez le [répertoire web](#) des managers accrédités



M. Bouboukary BARRY

Directeur
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)
Direction des Projets Cités Universitaires
Burkina Faso

**Accréditation de Manager Spécialiste en Passation
des Marchés (MSPM) obtenue en juin 2014.**
Langues maîtrisées: Français

[ENVOYER UN MESSAGE](#)

Les accrédités ont [accès à leur profil personnalisé](#) pour consulter les informations concernant leur(s) accréditation(s). Ils peuvent mettre à jour leurs renseignements professionnels et s'ils le désirent, rendre public leur curriculum vitae.

Une référence qui permet aux bailleurs de fonds, aux gouvernements et aux agences d'exécution de s'assurer des compétences professionnelles de leurs collaborateurs.

Comment obtenir l'accréditation MSRM® ?

01

Soumettre votre **dossier de candidature**.

02

Sur acceptation, **vous inscrire à l'une des sessions de préparation** à l'accréditation MSRM®. Il s'agit d'un préalable à l'examen.

03

À la fin du séminaire de préparation, répondre aux questions de l'**examen informatisé** (durée de 3h).

THÈMES DE L'EXAMEN

- 1 Gestion des recours non juridictionnels dans les marchés publics
- 2 Mécanismes de régulation
- 3 Régulation des marchés publics et contrôle des actes de régulation
- 4 Modes alternatifs de règlement des litiges
- 5 La responsabilité contractuelle

La réussite de l'examen requiert une note de passage de 60%.

En cas d'échec, vous avez la possibilité au cours des 2 années suivant l'examen, de venir le repasser 2 fois gratuitement. Puisqu'il s'agit d'un examen supervisé, nous vous offrons 2 options :

- Prendre rendez-vous et vous présenter en candidat libre dans l'un de nos centres;
- Vous inscrire à l'une de nos formations (tous thèmes confondus) et repasser l'examen au cours du séminaire. Les frais de séminaire sont à votre charge.

Passé le délai de 2 ans, il vous faudra déposer un nouveau dossier de candidature.

20%
de rabais

Les managers qui possèdent déjà une accréditation valide bénéficient d'un 20% de rabais sur le coût d'un séminaire de préparation à l'une de nos autres accréditations.

Remise de l'accréditation

L'examen, corrigé par l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), est sanctionné en cas de succès par la remise d'une accréditation officielle vous décernant le titre de Manager spécialiste en régulation des marchés publics (MSRM®).

DES COMPÉTENCES POUR AGIR



Critères d'éligibilité

Vous devez, lors de votre inscription au séminaire de préparation, attester que vous occupez actuellement un poste clé en passation des marchés d'un projet, d'un programme ou au sein d'une institution publique de votre pays depuis au moins 5 ans.

Dossier de candidature

Liste de documents

Voici la liste des documents que vous devez nous retourner scannés, par courriel, au minimum 8 semaines avant le début du séminaire de préparation :

1

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

L'attestation de votre employeur certifiant que vous occupez actuellement un poste clé en passation des marchés au sein d'un projet, programme ou d'une institution publique de votre pays;

2

CURRICULUM VITAE

Un curriculum vitae résumant votre carrière et mettant en évidence vos fonctions en passation des marchés (cumul d'un minimum de 5 ans) et vos fonctions en régulation des marchés publics (un atout);

3

LETTRES DE RECOMMANDATION

Deux lettres de recommandation, dont une au moins provenant d'une personnalité du milieu de la passation des marchés (Coordonnateur de projet, Task Team Leader d'une institution multilatérale ou bilatérale, Directeur national au Ministère de la coopération, etc.). Ces lettres doivent impérativement être envoyées via le courrier électronique de la personne les ayant rédigées;

4

ATTESTATIONS DE STAGE

Une copie des attestations de stages ou séminaires en passation des marchés que vous avez suivis au cours des cinq dernières années, le cas échéant;

5

FRAIS D'EXAMEN DE DOSSIER

Une attestation de virement d'un montant de 150 euros (frais de virement à votre charge) pour frais d'examen de votre dossier de candidature. Veuillez noter que ces frais ne sont plus remboursables à partir du moment où le dossier est examiné par le comité, et ce même en cas d'inadmissibilité à l'examen.

** Un dossier de candidature accepté est valide pour une durée de 2 ans.
Dépassé ce délai, un nouveau dossier devra être déposé.*

Dossier de renouvellement

Liste de documents

Votre accréditation, valable 5 ans, arrive à échéance ? Vous avez la possibilité de la renouveler pour 5 ans et ce, indéfiniment si vos fonctions actuelles sont toujours liées au domaine de la passation des marchés.

1

CURRICULUM VITAE

Un curriculum vitae résumant votre carrière et mettant en évidence vos fonctions en passation des marchés et vos fonctions en régulation des marchés publics;

2

LETTRÉ DE RECOMMANDATION

Une lettre de recommandation ou lettre de référence provenant d'une personnalité du milieu. Cette lettre doit être envoyée via le courriel électronique de la personne l'ayant rédigée;

3

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Une attestation d'employeur datant de moins de 3 ans confirmant votre fonction actuelle;

4

FRAIS D'EXAMEN DE DOSSIER

Une attestation de virement d'un montant de 250 euros (frais de virement à votre charge) pour frais d'examen de votre dossier de renouvellement. Veuillez noter que ces frais ne sont plus remboursables à partir du moment où le dossier est examiné par le comité.

À savoir

**VOTRE DOSSIER DEVRA ÊTRE
COMPLÉTÉ 1 MOIS AVANT LA
DATE D'ÉCHÉANCE.**

**30 JOURS APRÈS LA DATE
D'ÉCHÉANCE, VOUS PERDEZ VOTRE
TITRE D'ACCREDITÉ ET VOTRE PROFIL
N'APPARAÎTRA PLUS SUR NOTRE
SITE WEB. VOUS DEVREZ ALORS
CONSTITUER UN NOUVEAU DOSSIER
DE CANDIDATURE POUR REPASSER
L'EXAMEN.**

**L'ACCREDITATION EST
RENOUVELABLE À
VIE SI VOUS RÉPONDEZ TOUJOURS
AUX CRITÈRES.**



CONTACTEZ-NOUS



85 Sainte-Catherine Ouest, 10^e
Montréal, Québec, Canada, H2X 3P4



+1 (514) 939-2200



www.setym.com
setym@setym.com

DEVENEZ

**MANAGER SPÉCIALISTE
EN RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS**

